

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ÉTUDE DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné le mercredi 16 mars, du 2^e rapport du comité permanent mixte (Sénat et Communes) des règlements et autres textes réglementaires.

L'honorable Paul C. Lafond: Honorables sénateurs, j'ai déjà dit, au Sénat et ailleurs, à quel point je déplorais le fait qu'on ne nomme pas plus de sénateurs du côté de l'opposition, et je le déplore une fois de plus. Néanmoins, c'est un plaisir pour moi de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux quatre nouveaux sénateurs, anciens et nouveaux amis qui ont déjà montré qu'ils méritaient tous cette nomination au Sénat pour avoir participé à l'essor du Canada, que ce soit sur le plan ethnique, local, provincial ou national.

[Français]

Je voudrais, pour débiter, rendre hommage au coprésident de ce comité dont nous étudions le rapport, mon voisin de pupitre, le sénateur Forsey. Son extrême diligence et sa facilité rapide et lucide d'isoler les points tendancieux des textes réglementaires sont d'une aide précieuse à tous les membres du comité. De plus, l'esprit vif qu'on lui connaît nous permet souvent de poursuivre avec plus d'entrain la tâche souvent ennuyeuse que l'on nous a confiée. Car, il ne faut pas nous faire d'illusion, il ne s'agit pas du plus intéressant de nos comités. Je remercie donc le sénateur Forsey et j'appuie sans réserve son invitation au Sénat d'étudier ce rapport.

[Traduction]

Le sénateur Godfrey a été l'un des membres du comité les plus assidus. Sa vaste expérience du droit nous a été précieuse, comme le prouve amplement sa participation au débat.

J'ai écouté avec un vif intérêt les propos du sénateur Lang dans ce débat. Lui aussi est très versé en droit, et il avait sur nous trois l'avantage de ne pas avoir été blasé par la monotonie des nombreuses séances du comité depuis deux ans, ni par la rédaction laborieuse de ses rapports. Le sénateur Lang nous a donné plusieurs exemples du nombre incroyable de projets de loi de ce genre présentés tant au Canada qu'à l'étranger. J'aimerais ajouter un autre exemple à ceux qu'il nous a déjà donnés. A l'émission «Richard Dimbleby Lecture» de la BBC l'automne dernier, voici les propos de Lord Hailsham qui ont ensuite été publiés dans «*The Listener*» du 21 octobre 1976 sous le titre *Elective Dictatorship*. Voici ce qu'il dit:

● (1440)

Songez à l'importance et à l'ampleur du gouvernement à l'heure actuelle. Les pouvoirs du gouvernement étaient peut-être tolérables lorsqu'ils s'exerçaient à la façon modérée de 1911 ou même de l'entre-deux guerres. Mais ces mêmes pouvoirs sont peut-être devenus intolérables pour l'homme de la rue en 1976 en raison du nombre effarant de lois, de l'étendue de leur application et du fardeau fiscal qui les accompagne.

Songez à la masse de lois qui sont adoptées chaque année et à la taille du budget annuel. Avant la première guerre mondiale, le gouvernement libéral de l'époque se contentait d'adopter un mince recueil de lois chaque année—et il ne faut pas oublier qu'il est considéré comme l'un des gouvernements les plus réformistes du siècle. Il

n'y a pas eu plus de 450 pages de lois adoptées en 1911 et cela a pourtant été une année très active. Pour 1975, on aura probablement trois recueils de lois d'un millier de pages chacun et chaque recueil s'accompagnera d'une masse de règlements représentant en tout à peu près dix volumes de 1,000 pages chacun. Cela veut dire que, quand on aura finalement fini d'imprimer le tout, ce qui n'est pas encore le cas, il y aura plus de 13,000 pages de mesures législatives pour une seule année.

En outre, il faut se rappeler que ces changements sont cumulatifs. Même si l'on soustrait les abrogations et les amendements, ces 13,000 pages de mesures adoptées en 1975 représentent une addition importante à l'ensemble de la loi britannique, qui, en 1974, était déjà plus volumineuse qu'elle ne l'avait jamais été auparavant.

Nous n'avons pas encore demandé que l'on compte les pages de l'ensemble de la loi canadienne, mais il n'y a aucune raison de croire que la situation soit meilleure au Canada qu'en Angleterre.

On peut avancer des arguments valables à l'appui de l'emploi de mesures législatives accessoires. Ces arguments ont été avancés récemment dans un éditorial du *Financial Post*. Sir Harold Wilson l'avait dit en d'autres termes lorsqu'il avait fait l'examen de ses années au gouvernement. Voici ce qu'il avait dit:

L'un après l'autre, les gouvernements de tous les partis avaient commencé à se fier de plus en plus à ce genre de mesure déléguée parce que les lois modernes sont inévitablement complexes et qu'il faut établir par décret certaines dispositions détaillées, trop compliquées pour être incluses dans la loi principale. En outre, il est souvent nécessaire de modifier la loi en fonction des faits et des exigences nouvelles.

C'est très bien, mais il y a un autre aspect à cette question, comme l'a indiqué l'un des ministres de Sir Harold Wilson lui-même, Richard Crossman, qui déclare ce qui suit dans son *Diaries of a Cabinet Minister*:

J'ai célébré mon dernier comité des mesures législatives en ayant une discussion envenimée à propos de l'hydroglisseur. C'est l'un des bills que j'ai retirés du programme principal et j'avais indiqué qu'on pourrait l'étudier uniquement si on pouvait le faire adopter à titre de mesure tout à fait non contentieuse à un comité de deuxième lecture. Sur ce, avec sa stupidité habituelle, le ministère du Commerce a rédigé un bill disant simplement que l'hydroglisseur serait régi par décret du conseil. Selon l'argument invoqué par l'auteur du bill, puisque nous ne connaissons pas le comportement de l'hydroglisseur, nous ne pouvons pas donner de directives à son sujet. Pourtant, il doit y avoir des directives quelconques parce que le premier hydroglisseur entrera en service sur la Manche cet été, mais personne ne sait encore s'il sera visé par les lois qui s'appliquent aux navires ou celles qui concernent les véhicules terrestres ou encore celles qui s'appliquent aux avions. Il faut réfléchir sérieusement aux mesures de sécurité qui s'appliqueront à l'hydroglisseur. Pourtant, le ministère disait simplement: «Nous ne nous donnerons pas la peine d'y réfléchir. Nous aurons simplement un bill